Article « Etude du positionnement et de la perception des vétérinaires visà-vis de la notion de bien-être animal et de ses composantes »

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, la question du statut et de la condition de l'animal, de production comme de compagnie, la remise en question des modes de consommation ou encore les questionnements éthiques, moraux et environnementaux autour de l'élevage prennent un essor croissant dans la société civile. La considération médiatique et politique de ces notions est omniprésente : le référendum d'initiative partagée de 2020 sur le bien-être animal ou plus récemment la proposition de loi de notre confrère Loïc Dombreval témoignent de cet intérêt croissant.

Ces mouvements sociétaux observés sont le fruit de l'évolution de réflexions et avancées législatives, éthiques ou philosophiques, qui questionnent le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal. L'importance de ce rôle a été revendiquée par différentes instances publiques ou privées, locales, nationales ou internationales, et plus récemment par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cependant, aucune étude n'a à ce jour cherché à réaliser un état des lieux général du positionnement et de la perception des vétérinaires sur cette notion et ses composantes. Ce constat paradoxal a fait naître un travail de recherche, débuté fin 2019 au sein de la Chaire partenariale bien-être animal DGAL – VetAgro Sup, ayant pour objectif d'identifier la perception des vétérinaires sur leurs connaissances en bien-être animal, l'évolution de leur activité professionnelle, leur positionnement personnel vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal et enfin leur avis sur la place du vétérinaire et le positionnement de la profession sur ces questions.

Ce travail comportait trois grands objectifs:

- I. Décrire le point de vue des vétérinaires en tant que professionnels de santé, selon quatre grandes thématiques :
 - i. Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal
 - ii. Positionnement et perception personnels vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal
 - iii. Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal
 - iv. Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal
- II. Identifier des profils de vétérinaires au regard de ces points de vue
- III. Identifier les facteurs influençant ces points de vue

Matériel et méthodes

A travers cette étude deux méthodes d'enquête complémentaires ont été utilisées : en premier lieu, un questionnaire en ligne afin d'obtenir des tendances générales, puis des entretiens semi-directifs pour approfondir les pistes de réflexion dégagées.

Enquête par questionnaire en ligne

La population d'étude était constituée des vétérinaires diplômés français et des étudiants vétérinaires. Les individus sondés étaient répartis sur le territoire national français, incluant la métropole et les territoires et départements d'outre-mer.

Le questionnaire comportait quatre parties. La première partie rappelait brièvement le contexte sociétal lié au bien-être animal ainsi que le rôle du vétérinaire tel qu'inscrit dans la stratégie d'action nationale 2016-2020 pour le bien-être animal du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La seconde partie comportait différentes questions fermées à choix multiples ou uniques, relatives aux quatre thèmes précédemment énoncés. Ainsi le thème i) s'intéressait à la perception des vétérinaires de leur niveau de connaissances et de leur formation, de leur sentiment de compétence, de leur capacité à définir le bien-être animal et de leur recherche d'informations sur ce sujet. Le thème ii) comportait des questions sur le positionnement et l'expression personnels des vétérinaires vis-à-vis de plusieurs sujets controversés liés au bien-être animal, l'expression de leur point de vue personnel en milieu professionnel et la perception de leur capacité à prendre position sur ces sujets. Le thème iii) traitait de la perception des vétérinaires de la part actuelle et future de leur activité liée spécifiquement au bien-être animal, de leur perception de l'évolution sociétale récente en lien avec leur activité professionnelle et le ressenti émotionnel qu'ils associaient à cette évolution. Enfin, le thème iv) étudiait la place et le point de vue des vétérinaires sur les sujets controversés liés au bien-être animal, le positionnement de la profession sur ces questions et la désignation de porte-paroles privilégiés pour la profession ou pour représenter le bien-être animal. La troisième partie s'attachait au recueil des informations signalétiques (âge, sexe, catégorie professionnelle). Enfin la dernière partie, optionnelle, comportait des questions complémentaires relatives aux quatre thématiques.

Avant son lancement, le questionnaire en ligne a été testé sur une dizaine de participants et a reçu un avis favorable du comité d'éthique de VetAgro Sup. L'enquête a été conduite du 14 Janvier 2020 au 1^{er} Mars 2020, par le biais d'un formulaire sur Internet. La récolte des réponses s'est arrêtée le 1er Mars 2020 à minuit (UTC+01:00).

Les personnes interrogées ont rempli l'enquête sur la base du volontariat. Sa diffusion s'est faite par le biais de la newsletter du CNOV, par les listes du SNVEL, via le réseau interne des quatre ENVF et via les réseaux sociaux. tels Facebook©, Twitter© et LinkedIn©.

Enquête par entretien semi-directif

L'échantillon constitué pour les entretiens a été restreint aux vétérinaires en exercice, issus de différents horizons (activité canine, rurale, mixte, santé publique ou filières de production). Les entretiens semi-directifs ont été menés quant à eux du 19 Avril 2020 au 22 Mai 2020 auprès de vétérinaires en exercice, par conversation téléphonique ou par visioconférence dans le cas des entretiens dits « exploratoires ». Ils ont été conduits à l'aide d'une grille d'entretien listant l'ensemble des thèmes devant être abordés. La sélection des individus interrogés a été effectuée par effet « boule de neige » : à la fin de chaque entretien, il était demandé aux individus interrogés s'ils connaissaient eux-mêmes des personnes intéressées pour participer, qui étaient à leur tour interrogées et ainsi de suite. Les candidats à l'entretien n'avaient pas connaissance du sujet qui allait être traité avant que celui-ci ne commence, permettant ainsi de garantir un avis sans réflexion préalable, estimé plus instinctif et plus « juste ».

La grille d'entretien était construite sous forme de quatre parties. La première partie présentait les modalités, le principe de déroulement de l'entretien, sa finalité et la conduite dans laquelle il s'inscrivait. Ensuite, l'accord de chaque participant ainsi que ses informations signalétiques étaient recueillies. La seconde partie (partie d'ouverture) permettait de voir si le candidat évoquait spontanément le thème du bien-être animal et de le placer dans un climat de confiance pour la suite de l'entretien. La troisième partie déroulait un ensemble de questions se déclinant selon les quatre thèmes évoqués pour le questionnaire en ligne, en approfondissant les processus de réflexion émis par les individus. La dernière partie demandait au candidat de définir le bien-être animal et de revenir sur un point de son choix s'il le souhaitait. Chaque entretien a été enregistré en permettant une retranscription semi-exhaustive qui a fait l'objet d'une analyse sémantique manuelle, par relevé d'idées et de verbatims.

Analyse statistique des données

Les données obtenues à l'aide du questionnaire en ligne ont été codées sous forme de variables puis analysées par un traitement statistique réalisé avec le logiciel informatique RStudio®. Le jeu de données obtenu a été scindé en deux : d'un côté les vétérinaires diplômés et de l'autre les étudiants vétérinaires. La gestion des données manquantes a été réalisée par exclusion des individus concernés étant donné que leur nombre était relativement faible (entre 0 et 0,9% des réponses selon la question considérée). Le jeu de données des étudiants a fait l'objet d'une analyse descriptive univariée. Le jeu de données des vétérinaires a fait l'objet de deux types d'analyse statistique : une analyse descriptive (univariée et analyse factorielle des correspondances multiples) et une analyse explicative (test du χ^2 d'indépendance et régression logistique binomiale). L'analyse univariée visait à présenter les taux de réponse à chaque question et répondait à l'objectif de description du point de vue des vétérinaires.

Les tests de χ^2 d'indépendance (khi-deux de Pearson) a été conduit lorsque nous voulions mettre en évidence une relation statistique entre deux variables. La régression logistique binomiale a été appliquée au jeu de données des vétérinaires pour identifier, pour chaque question posée, les facteurs signalétiques (sexe, âge ou catégorie professionnelle) qui avaient la plus forte influence sur la réponse donnée. Les résultats de la régression logistique doivent être interprétés par rapport à la référence, qui est ici une femme âgée de 35 à 55 ans et qui a une activité canine. Ces deux méthodes visaient à identifier les facteurs influençant le point de vue des vétérinaires.

Enfin, l'analyse factorielle des correspondances multiples visait à identifier des profils de vétérinaires au regard de leur point de vue selon les quatre thématiques définies en amont. Les résultats de cette méthode ne seront pas présentés ici.

Résultats

Echantillon issu du questionnaire en ligne

Au total, 1730 réponses ont été obtenues: deux d'entre elles ont été exclues du jeu de données car elles présentaient de nombreuses réponses manquantes. Le jeu de données de réponses obtenu est constitué de 1728 réponses, comprenant 1210 vétérinaires diplômés et 518 étudiants vétérinaires. La dernière partie du questionnaire (facultative), a été remplie par 1062 vétérinaires et 409 étudiants vétérinaires, soit 85% de l'échantillon initial. Concernant les vétérinaires, 63% des répondants étaient des femmes. 35% des vétérinaires avaient moins de 35 ans et 45% entre 35 et 45 ans. 33% des vétérinaires répondants avaient une activité canine, 23% une activité rurale et 26% travaillaient dans la santé publique. La répartition géographique des vétérinaires était relativement homogène sur le territoire, bien que de nombreuses réponses provenaient de Paris, de Loire-Atlantique, d'Ille-et-Vilaine, du Rhône et de la Haute-Garonne, en lien avec les quatre écoles vétérinaires. L'échantillon des étudiants se répartissait de manière relativement homogène entre les différentes promotions, puisqu'il comportait 115 élèves de première année (22%), 110 élèves de seconde année (21%), 96 élèves de troisième année (19%), 98 élèves de quatrième année (19%) et 98 élèves de cinquième année (19%).

Echantillon issu de l'entretien semi-directif

Au total 19 entretiens ont été menés, donc 4 en phase exploratoire. Les enregistrement audio allaient de 30 minutes à 1h30, mais de 45 minutes à une heure pour la grande majorité. L'échantillon était constitué de 9 hommes et 10 femmes, 6 vétérinaires âgés de 25 à 35 ans, 5 âgés de 35 à 45 ans et 8 âgés de 45 à 55 ans. Concernant la catégorie professionnelle des vétérinaires interrogés,5 vétérinaires avaient une activité canine, 3 une activité rurale, 5 une activité mixte, 3 une activité en santé publique, 2 une activité équine et 1 une activité en filières de production.

Perception des connaissances et des compétences en bien-être animal

67% des vétérinaires et 51% des étudiants estimaient leur niveau de connaissances relatif au bien-être animal comme bon à très bon. Les vétérinaires travaillant en santé publique ainsi que ceux de la catégorie « autres vétérinaires » étaient plus enclins à trouver leurs connaissances bonnes plutôt qu'intermédiaires par rapport à la référence. Concernant la qualité de la formation initiale reçue en école vétérinaire, 51% des étudiants attribuaient une note supérieure ou égale à 4/5 et 38% attribuaient une note de 3/5. Lors des entretiens, les vétérinaires ont exprimé pour la majorité d'entre eux le sentiment de ne pas avoir été suffisamment formés au bien-être animal lors de leurs études, à l'exception de l'apprentissage des activités de soins et de la zootechnie. Pour certains vétérinaires, les changements opérés dans la formation étaient concomitants au changement sociétal et étaient relativement récents. Pour d'autres, la sensibilisation au bien-être animal relèverait plutôt d'une manière de concevoir le rapport à l'animal que d'une véritable formation.

Concernant la définition du bien-être animal, environ 77% des vétérinaires et des étudiants s'estimaient capables de définir assez précisément à très précisément le bien-être animal. Durant les entretiens, les personnes interrogées ont exprimé rencontrer des difficultés pour définir ce qu'est le bien-être animal, une notion qu'ils jugeaient fortement subjective. 91% des vétérinaires s'attribuaient une note supérieure ou égale à 3 sur 5 pour évaluer leur compétence à discuter de bien-être animal dans le cadre professionnel avec leurs interlocuteurs. Durant les entretiens, les personnes interrogées ont rappelé que la marge de progression des vétérinaires restait importante et individu-dépendant selon la formation reçue, la sensibilité individuelle et le parcours professionnel. Certains vétérinaires ont également rappelé l'importance de la formation continue tout en évoquant les difficultés inhérentes à cette dernière. Concernant la prise d'informations relatives au bien-être animal, 60% des répondants vétérinaires ont indiqué s'informer au moins une fois par mois.

Positionnement et perception personnels des vétérinaires vis-à-vis des problématiques liées au bien-être animal

Une grande majorité des vétérinaires (80%) et des étudiants (85%) estimait avoir un positionnement personnel fort sur tout ou partie des problématiques liées au bien-être animal. Lors des entretiens, une partie des répondants a néanmoins précisé que ce positionnement était parfois plus flou sur certaines problématiques pour lesquelles les vétérinaires considéraient disposer de moins d'informations ou pour lesquels les arguments étaient moins clairement identifiés. 54% des vétérinaires ont déclaré exprimer ce point de vue personnel dans leur sphère professionnelle et 46% ne pas le faire. 42% des vétérinaires ayant déclaré avoir une opinion forte sur ces sujets ne l'exprimaient pas en milieu professionnel, et le fait d'avoir une opinion personnelle forte ou neutre et le fait de l'exprimer ou non dans son milieu professionnel étaient liés de manière significative ($\chi^2 = 25.567$, p-value < 0.001). Les résultats de la régression logistique ont montré que les vétérinaires âgés de plus de 55 ans exprimaient significativement plus leur opinion personnelle en milieu professionnel, tandis que les vétérinaires travaillant dans la santé publique exprimaient significativement moins leur opinion personnelle en milieu professionnel. Durant les entretiens, la majorité des vétérinaires travaillant au contact d'une clientèle ont affirmé pouvoir s'exprimer librement avec leurs clients. Pour les vétérinaires travaillant dans le domaine de la santé publique, le positionnement personnel était nettement distingué du positionnement professionnel.

Chez les vétérinaires diplômés, la majorité des personnes interrogées a déclaré avoir un positionnement tranché sur les sujets de l'abattage sans étourdissement (87%), des hypertypes chez les animaux de compagnie (74%), de la castration à vif des porcelets (72%) et de la corrida (70%). Les sujets pour lesquels le plus de vétérinaires diplômés n'avaient pas un positionnement tranché étaient la production de foie gras et l'épointage des volailles (tous deux à 36%).

Lors des entretiens, une majorité de vétérinaires a estimé que la médiatisation et la prise de conscience par le grand public des problématiques liées au bien-être animal étaient louables pour les changements qu'elles apportaient et nécessaires. Néanmoins, de nombreux vétérinaires ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de la forme allouée à cette médiatisation, notamment sur la place trop importante accordée à certaines associations de protection animale. Une partie des individus interrogés regrettait également que le projecteur médiatique soit uniquement dirigé vers les atteintes au bien-être animal, au détriment d'actions déployées avec pour objectif de l'améliorer.

Perception de l'activité professionnelle et de son évolution au regard de l'évolution sociétale autour du bien-être animal

32% des vétérinaires estimaient la proportion actuelle de leur activité spécifiquement dédiée au bien-être animal comme importante à très importante et 68% comme faible à moyenne. 66% des vétérinaires déclaraient que cette part d'activité serait plus importante à beaucoup plus importante dans le futur, et moins d'1% d'entre eux pensaient que cette proportion serait moins importante » à « beaucoup moins importante » dans les années à venir. Lors des entretiens, peu de vétérinaires cliniciens avaient le sentiment que l'évolution sociétale autour du bien-être animal avait profondément impacté leur activité professionnelle et leur pratique. Toutefois, ils se sentaient davantage sensibilisés et plus attentifs à cette thématique, la prenant davantage en compte dans la relation avec leur clientèle, par exemple pour expliquer la prise en charge de l'animal et en particulier de sa douleur. Dans le cas des vétérinaires travaillant dans la santé publique, des changements étaient perçus dans les stratégies de contrôles ou les plans d'action menés en matière de protection animale qui se sont multipliés et étaient perçus comme davantage portés sur la prévention de la maltraitance, et au travers desquels une coopération avec les différents acteurs des filières semblait plus effective qu'auparavant. Certains vétérinaires ont estimé que le bien-être animal était un enjeu futur qui ne devait pas être ignoré dans leur pratique.

Bien que 62% des vétérinaires (et 69% des étudiants) estimaient cette évolution comme positive, près d'un vétérinaire sur dix l'estimait comme frustrante, angoissante ou décevante. Durant les entretiens, les vétérinaires ont déclaré que ces ressentis négatifs provenaient en partie de la peur d'une évolution trop rapide qui empêcherait une adaptation progressive du mode de fonctionnement actuel des vétérinaires ou du système actuel de l'élevage, notamment au regard du durcissement des normes

règlementaires. Cette évolution a également été jugée menaçante, par peur que la protection animale revendiquée par les populations ne prenne une ampleur telle qu'elle se fasse au détriment d'autres domaines pour lesquels l'activité du vétérinaire est concernée. De même, une discordance a été soulignée entre ce que le propriétaire perçoit des attentes de son animal de compagnie et les attentes réelles de ce dernier, ainsi qu'entre les connaissances que le consommateur possédait de l'animal de rente et de ses conditions de vie et la réalité de l'élevage français. Cependant pour la plupart des individus interrogés, l'évolution sociétale a été davantage perçue comme une opportunité plutôt qu'une menace pour leur activité professionnelle, puisqu'elle a été envisagée comme une occasion de questionner et de faire changer à la fois les pratiques des éleveurs ou des propriétaires mais aussi des vétérinaires ainsi que de revaloriser certains sujets tels la prise en charge de la douleur. Certains individus ont rappelé que l'accompagnent du vétérinaire était essentiel pour favoriser ce changement.

65% des vétérinaires ont estimé ressentir une pression morale croissante dans leur pratique. Durant les entretiens, les vétérinaires ruraux se sont dits moins soumis à une pression morale car plus rarement identifiés par les populations comme responsables des mauvaises conditions de détention des animaux au travers des cas de maltraitance avérés et médiatisés. Cependant, ils ont confié que les éleveurs pouvaient parfois partager une partie de la pression ressentie avec eux. Certains vétérinaires en santé publique ont exposé que la pression morale semblait également provenir du possible « lynchage médiatique » dans la gestion de certains cas liés au bien-être animal, en lien avec leur nature d'agents de l'Etat fréquemment ciblés dans les vidéos d'associations de protection animale et notamment en abattoirs. Les vétérinaires de manière générale ont dénoncé l'influence négative des réseaux sociaux, sur lesquels ils ont souligné leur inquiétude face à « une recrudescence de l'ignorance morale et scientifique » et le poids trop important parfois accordé à de « fausses interprétations ». Les vétérinaires ont également indiqué l'impossibilité de désamorcer en ligne les conflits qui pouvaient y prendre naissance, et l'engouement disproportionné dont ils pouvaient faire l'objet. Ils ont ajouté se déclarer attentifs au développement des réseaux sociaux.

Malgré ce ressenti vis-à-vis des réseaux sociaux, la plupart des vétérinaires canins interrogés lors des entretiens ont dans l'ensemble avoué ne pas ressentir de pression morale de manière générale, contrairement aux vétérinaires travaillant dans la santé publique.

Place du vétérinaire et positionnement de la profession vis-à-vis du bien-être animal

82% des vétérinaires (et 87% des étudiants) estimaient que le vétérinaire possédait un rôle central vis-à-vis du bien-être animal, 16% qu'il était un acteur parmi d'autres, 3% qu'il en était l'unique garant et aucune réponse n'a été donnée pour dire qu'il n'avait pas sa place dans ce domaine. Durant les entretiens, le rôle du vétérinaire vis-à-vis du bien-être animal a été perçu comme un acteur majeur devant adresser les problématiques actuelles liées au bien-être animal, bien que pour une majorité de vétérinaires ce rôle n'était pas compris par la société en général. Son rôle a néanmoins été dessiné sous des traits multiples : « garant du bien-être animal », « lanceur d'alerte » ou encore « médiateur » à l'interface entre le grand public et le monde de l'élevage.

81% des vétérinaires (et 82% des étudiants) ont répondu que le point de vue des vétérinaires sur les sujets de bien-être animal n'étaient pas suffisamment entendu. 79% des vétérinaires diplômés (82% des étudiants) estimaient que le positionnement de la profession sur les grandes questions liées au bien-être animal était important ou primordial et devait donc être systématique. 20% des vétérinaires diplômés et 18% des étudiants vétérinaires ont jugé que ce positionnement ne devait pas être systématique mais devait être étudié au cas par cas. Enfin, 82% des vétérinaires ayant estimé qu'ils n'étaient pas suffisamment entendus pensaient que la profession devrait systématiquement se positionner sur ces questions. Au cours des entretiens, les vétérinaires ont perçu le positionnement actuel de la profession sur les sujets liés au bien-être animal comme une opportunité pour la profession de se questionner et de se réaffirmer en tant qu'acteur majeur de la santé animale. Les vétérinaires ont rappelé que la saisie de ces problématiques pourrait être un moyen de montrer au grand public l'investissement et l'engagement de la profession sur ces sujets, tout en se devant d'intégrer une réflexion éthique et morale et ne pas se cantonner à des avis purement techniques qui s'avéraient, selon eux, insuffisants. Pour d'autres, le positionnement actuel de la profession en général n'existait pas, et relevait pour le moment de simples convictions personnelles et individuelles. Plusieurs d'entre eux ont demandé des avis plus catégoriques vis-à-vis des grandes problématiques liées au bien-être animal, certains ont souligné les efforts fournis par les instances ordinales à ce propos et d'autres ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de positionnements « unanimes », l'adoption d'une position admise et revendiquée par tous étant apparue comme un compromis difficile à atteindre tant la pluralité d'opinions autour de ces questions était grande.

Du côté des vétérinaires diplômés, 74% d'entre eux envisageaient les « vétérinaires dans leur exercice quotidien » comme de bon porte-paroles ou représentants privilégiés pour faire bouger les lignes sur le bien-être animal, puis le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire (54%), les syndicats vétérinaires (48%) et enfin les associations d'éleveurs (47%). Durant les entretiens, une très grande diversité d'avis a été émise concernant les potentiels acteurs qui pourraient être désignés pour représenter la profession concernant le bien-être animal, ainsi que le public qui serait ciblé de manière prioritaire pour faire l'objet d'une sensibilisation. Néanmoins et de façon générale, la communication auprès du grand public est apparue prioritaire par rapport à celle à destination des vétérinaires. Les vétérinaires ont évoqué la possibilité que les représentants puissent être différents selon les espèces concernées ou selon le public considéré. Les instances syndicales (SNGTV, SNVEL) ont par exemple été désignées par certains comme plus proches des vétérinaires et pourvues d'une vocation technique les rendant plus à même de s'adresser aux vétérinaires. L'Ordre national vétérinaire a été envisagé comme un bon représentant auprès du grand public, bien que son rôle ait été questionné concernant les questions sociétales abordées, qui présentaient des enjeux pouvant être conflictuels avec les intérêts portés par l'Ordre. D'autres vétérinaires ont estimé que le rôle de l'Ordre devrait davantage être celui de coordinateur entre les vétérinaires et de renforcer le faisceau de communication autour de ces thématiques. Enfin, certains vétérinaires ont envisagés la possibilité d'un autre représentant qui serait un organe public et identifié comme une entité représentative de la profession. En cela, la marque vétérinaire a été évoquée comme un organisme potentiellement

pertinent. D'autres ont évoqué la constitution d'un groupe de réflexion constitué de vétérinaires mais aussi d'experts issus d'autres cursus possédant des compétences dans le domaine du bien-être animal, où chaque expertise serait conduite par des personnes qualifiées pour la thématique et la filière concernée.

Discussion

Une bonne perception des compétences et des connaissances propres

Nous avons vu qu'à travers cette étude les vétérinaires avaient une perception positive de leurs connaissances. La curiosité des vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal et la motivation à s'informer ont été déjà décrits dans d'autres travaux (VetFuturs France, 2019), et les taux observés pour le niveau de connaissances des étudiants a été concordant avec d'autres études (Magnani et al., 2017). Pour autant, la richesse des définitions employées lors des entretiens était grande et faisait appel à de nombreux concepts. Ceci soulève un paradoxe avec cette capacité constatée à définir précisément le bien-être animal, puisque quelques définitions seulement ont été reconnues par la communauté scientifique. Outre cela, une telle diversité de définitions proposées a démontré la complexité d'interprétation de la notion de bien-être animal.

Lors des entretiens, les vétérinaires ont majoritairement exprimé le sentiment de ne pas avoir été réellement formés au bienêtre animal, or la formation initiale et continue est apparue essentielle pour plusieurs vétérinaires. Bien qu'il soit légitime de se demander si un enseignement ayant une note de 3 sur 5 est qualitativement suffisant ou non, on peut estimer qu'une partie des étudiants ont estimé que la formation initiale en bien-être animal n'était également pas suffisante.

La majorité des vétérinaires percevaient positivement leur compétence relative à discuter des problématiques liées au bienêtre animal dans un cadre professionnel. La perception des compétences en lien avec le bien-être animal a été évaluée à travers d'autres sondages, notamment dans le cadre d'une enquête menée par le réseau CAP Welfare (Gilbert et al., 2019), où les résultats obtenus sont plutôt concordants avec ceux de cette étude.

Un positionnement personnel fort mais une expression en milieu professionnel nuancée

La grande majorité des vétérinaires et des étudiants vétérinaires ont déclaré avoir un positionnement personnel fort sur les problématiques liées au bien-être animal, bien que d'après les résultats des entretiens ce positionnement variait selon les sujets, et semblait être influencé par différents paramètres socio-démographiques. Pour comprendre la prédominance de la clarté du positionnement de certains sujets sur d'autres, nous pouvons émettre trois hypothèses : premièrement, certains de ces sujets avaient déjà fait l'objet d'un positionnement clair par la profession vétérinaire, notamment par le CNOV (abattage sans étourdissement (Ordre National des Vétérinaires, 2015) ou utilisation des animaux sauvages dans les cirques), ou les instances professionnelles vétérinaires : hypertypes chez les animaux de compagnie (Académie vétérinaire de France, 2018) et castration à vif des porcelets (Brard et al., 2020). Deuxièmement, certains de ces sujets ont fait l'objet d'un traitement médiatique important (corrida, animaux de cirque). Cette mise en lumière par les médias, couplée à la remise en question de la mise à mort des animaux dans les sociétés occidentales, constitue par exemple l'une des hypothèses expliquant la prédominance de l'abattage sans étourdissement sur les autres sujets. Troisièmement, nous pouvons supposer que certains sujets se sont cristallisés autour d'enjeux culturels ou religieux et non plus simplement économiques, qui font appel à des libertés individuelles (liberté de culte et tradition) et des sentiments d'appartenance forts parfois vigoureusement défendus. Ceci pourrait expliquer que les avis sur l'abattage sans étourdissement, l'utilisation des animaux sauvages en cirque et la corrida aient été les plus tranchés. Néanmoins, il est raisonnable de penser que plusieurs autres facteurs ont influencé cette clarté de l'opinion, dont certains ont été mis en évidence par nos résultats comme l'âge, la profession ou le sexe.

A notre connaissance, aucune autre étude n'a à ce jour cherché à savoir si les vétérinaires avaient un avis tranché ou non sur les problématiques liées au bien-être animal. En effet, la plupart des études menées ont plutôt cherché à savoir si les vétérinaires étaient d'accord ou non (Mariti et al., 2018; Sabuncuoglu and Çoban, 2008), ou trouvaient acceptables ou non plusieurs pratiques controversées liées au bien-être animal (Phillips et al., 2012), ce qui est différent de notre démarche. Lors des entretiens, la distinction entre l'opinion personnelle et son expression en milieu professionnel est apparue de manière très nette dans le milieu de la santé publique : ce résultat peut être expliqué par la fonction d'agent de l'Etat associée au devoir de réserve, qui « interdit au fonctionnaire de faire de sa fonction l'instrument d'une propagande quelconque » (Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, 2013). D'après les résultats des entretiens, la dualité d'expression/non expression de l'opinion personnelle dépendait à la fois du statut de l'interlocuteur (client, collègue, supérieur hiérarchique), du sujet abordé (positionnement personnel clair ou peu clair) mais également de la position de l'interlocuteur (position très ferme ou non, opinion personnelle mesurée ou avis très subversif).

Un ressenti partagé parmi les vétérinaires vis-à-vis d'une activité professionnelle qui reste aujourd'hui peu impactée

A la question « Pensez-vous que votre activité professionnelle est concernée par la question du bien-être animal ? », la quasitotalité des répondants ont répondu par l'affirmative. Ce résultat était très proche de celui obtenu lors d'une autre enquête, où 96% des vétérinaires ont déclaré se sentir professionnellement concernés par la question du bien-être animal (Gilbert et al., 2019). Il apparaît donc que les vétérinaires estiment que leur activité professionnelle est concernée par ces thématiques, et le serait davantage encore dans les années à venir puisque plus d'un vétérinaire sur deux a estimé que la part de son activité professionnelle spécifiquement liée au bien-être animal augmenterait dans le futur.

Il est difficile de dire si certains profils de vétérinaires sont davantage concernés par un ressenti négatif ou une pression morale croissante vis-à-vis de l'évolution sociétale liée au bien-être animal et au regard de l'activité professionnelle. Cependant et lors des entretiens, il est apparu très nettement que la pression morale était plus forte concernant les vétérinaires travaillant en santé publique, mais ce résultat n'a pas été mis en évidence avec le questionnaire. Les hypothèses pouvant expliquer ces

ressentis négatifs sont nombreuses : pression des réseaux sociaux et de la clientèle, exigences de plus en plus élevées des normes de bien-être animal, recrudescence des actions des associations de protection animale ...

Néanmoins, dans l'ensemble, l'évolution sociétale associée au bien-être animal est restée perçue positivement par les vétérinaires vis-à-vis de leur activité. A notre connaissance, aucune autre étude ne s'est intéressée à la perception des vétérinaires de l'évolution sociétale liée au bien-être animal vis-à-vis de leur activité professionnelle.

Un vétérinaire au cœur du bien-être animal mais une position de la profession qui reste complexe

Les vétérinaires ont exprimé qu'ils avaient un rôle central à jouer vis-à-vis du bien-être animal, mais ont souligné le manque de visibilité de leur point de vue et de leur expertise dans les débats de société actuels. Ce constat s'élève alors même que la reconnaissance de ce rôle apparaît importante pour les vétérinaires (Vetfuturs France, 2018a), et s'est révélée cohérente avec d'autres travaux (Vetfuturs France, 2018b). Or, rappelons que 82% des vétérinaires estimant qu'ils n'étaient pas suffisamment entendus dans le débat public pensaient que la profession doit systématiquement se positionner sur les problématiques liées au bien-être animal.

Certains auteurs ont rappelé l'intérêt d'un engagement plus fort de la profession vétérinaire, et Caroline J. Hewson a apporté un témoignage éclairant sur la situation de la profession vétérinaire au Canada en précisant par exemple que « la profession a eu tendance à se tenir à distance du mouvement du bien-être des animaux, offrant des conseils et des connaissances cliniques, mais peu de solidarité et de leadership. [...]Le lobbying peut ne pas faire partie du mandat de la profession, mais la publication d'énoncés de position clairs représente une attente raisonnable » (Hewson, 2003). Si la profession souhaitait se positionner davantage sur certaines de ces problématiques, il serait envisageable qu'elle désigne des représentants privilégies de la profession vétérinaire pour atteindre cet objectif. Concernant cette question de représentation de la profession, les avis divergeaient amplement, tant concernant l'acteur considéré, que la voie de communication ou le public à atteindre, démontrant ainsi toute la complexité de la désignation de représentants privilégiés par les vétérinaires. Néanmoins, bien qu'ils n'étaient pas les seuls acteurs envisagés, les vétérinaires dans leur exercice quotidien étaient perçus comme les meilleurs porte-paroles pour le bien-être animal, soulignant l'importance de la conservation d'une connexion avec l'expérience du terrain et les problématiques qui y prennent naissance.

Conclusion

A notre connaissance, cette étude a été la première à réaliser un état des lieux avec un point de vue général sur le lien qu'entretiennent les vétérinaires vis-à-vis du bien-être animal, en combinant à la fois un questionnaire en ligne (analyse quantitative) avec des entretiens semi-directifs (analyse sociologique qualitative). Néanmoins, il convient de préciser que l'échantillon du questionnaire en ligne, en plus d'avoir sûrement été préférentiellement rempli par des vétérinaires intéressés par le bien-être animal, comportait 26% de vétérinaires travaillant dans le domaine de la santé publique, tandis que cette proportion est d'environ 5% parmi les vétérinaires français. Le ratio homme/femme étaient au contraire relativement proche. Parce que la notion de bien-être animal comportait une part de subjectivité, il a parfois été complexe de définir précisément le ressenti ou le positionnement des personnes interrogées et d'en retranscrire toutes les nuances. Enfin, il semble cohérent de penser que la situation sanitaire a probablement influencé la perception des vétérinaires sur certains points.

Pour conclure, nous pouvons dire que les changements soulevés par le mouvement sociétal autour du bien-être animal influencent de manière notoire la perception et le positionnement des vétérinaires, dont l'évolution sera sans doute amenée à se redessiner dans les années à venir. Fort de ce constat, la réflexion amorcée sur les sujets liés au bien-être animal par la profession vétérinaire doit s'ancrer au cœur du débat public, et doit s'octroyer une plus grande visibilité. En cela, les acteurs mobilisés doivent refléter l'adoption d'une vision transdisciplinaire, qui s'avère être un élément prépondérant pour adresser efficacement les problématiques liées au bien-être animal.

- ACADEMIE VETERINAIRE DE FRANCE, 2018. Avis sur la nécessité de renforcer la prévention et la lutte contre les « hypertypes » canins.
- BRARD, C., LIBER, M., COUROUBLE, F., LE COZ, P., 2020. Communiqué SNGTV/AVPO sur la castration des porcelets. p. 1.
- GILBERT, C., TITEUX, E., MICHALON, J., PIGNON, C., POITTE, T., ROSACI, F., 2019. Livre blanc : le bien-être de l'animal de compagnie.
- HEWSON, C.J., 2003. How might veterinarians do more for animal welfare? Can. Vet. J. 44, 1000-1004.
- MAGNANI, D., FERRI, N., DALMAU, A., MESSORI, S., 2017. Knowledge and opinions of veterinary students in Italy toward animal welfare science and law. Veterinary Record 180, 225–225.
- MARITI, C., PIRRONE, F., ALBERTINI, M., GAZZANO, A., DIVERIO, S., 2018. Familiarity and Interest in Working with Livestock Decreases the Odds of Having Positive Attitudes towards Non-Human Animals and Their Welfare among Veterinary Students in Italy. Animals 8, 150.
- MINISTERE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES, 2013. Les droits et les obligations des fonctionnaires [WWW Document]. Le portail de la Fonction Publique. URL https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations
- ORDRE NATIONAL DES VETERINAIRES, 2015. Communiqué de presse "Abattage des animaux domestiques : la position de l'Ordre vétérinaire." Palais du Luxembourg, Paris, p. 1.
- PHILLIPS, C., IZMIRLI, S., ALDAVOOD, S., ALONSO, M., CHOE, B., HANLON, A., HANDZISKA, A., ILLMANN, G., KEELING, L., KENNEDY, M., LEE, G., LUND, V., MEJDELL, C., PELAGIC, V., REHN, T., 2012. Students' attitudes to animal welfare and rights in Europe and Asia. anim welf 21, 87–100.
- SABUNCUOGLU, N., ÇOBAN, O., 2008. Attitudes of Turkish veterinarians towards animal welfare. Animal Welfare 17.

VETFUTURS FRANCE, 2019. Synthèse Livre Blanc VetFuturs France.

VETFUTURS FRANCE, 2018a. Livre bleu Vetfuturs France.

VETFUTURS FRANCE, 2018b. Enquête Vision 2030.